

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion restreinte du jeudi 27 avril 2023
Procès-verbal n°23

Président M. Philippe BARRITault
Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et M. Jean Paul PINTAULT

Le PV n°22 est adopté sans modification

TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges pour le vendredi 5 mai 2023.

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| • Challenge U17/18 à 11 | GJ VVM Chauvigny (1) |
| • Challenge U15 à 11 | SO Châtellerault (2) |
| • Challenge U13 Maurice DANSAC | SO Châtellerault (2) |

EXTRAIT DU REGLEMENT

« Article 6 : Participation aux rencontres

1/ Participation des joueurs dans les différentes équipes d'un même club

- Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas.
- En U17/U18 et U15, chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum trois joueurs ayant disputé :
 - plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes), pour chaque phase dans le cas des championnats en deux phases
 - plus de sept matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes) pour les championnats sur toute la saison
- En U13, chaque équipe inférieure participant à une compétition avec des équipes supérieures peut comprendre au maximum deux joueurs ayant disputé plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (les matchs de Coupe et Challenge ne sont pas comptabilisés).

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1^{ère} phase pour les catégories mentionnées ci-dessus. »

DATE A RETENIR

- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)

OPERATION CARTON VERT

Rappel : L'opération « carton vert » est mise en place à compter du 25 février 2023 et **pour toute la deuxième phase des championnats U15 et U17/U18**, le descriptif a été transmis par mail aux clubs.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS » :**

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561610	Gj Dissay Beaumont (2) / Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	06/05/2023 *
U11	/	G	5	01/04/23	plateau Bonneuil	Naintré (1), Vicq/St Savin (1), Vicq/St Savin (2) et Bonneuil Matour (1)	Arrêté municipal	06/05/23
U11	/	K	5	01/04/23	plateau Bonneuil	Château Larcher (1), Gj Foot Sud (2) et Gj Val de Vonne (2)	Arrêté municipal	06/05/23

CHALLENGE U17/U18

Match n° 25650960 : Poitiers Asac (2) – Naintré (1) du 18/02/23

La commission prend note de la décision de la commission de discipline (PV n°34).

Dossier classé

U17/U18

Forfait

Match n° 25559261 : Mirebeau/La Pallu (1) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule A du 15/04/23

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (1) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de Châtelleraut Portugais

Dossier classé

CHALLENGE U15

Match n° 25805665 : Migné Auxances (1) - Nieuil/Mignaloux/Les Roches La Villedieu (1) du 22/04/23

Réclamation du club de Nieuil l'Espoir

Dossier transmis à la commission Sportive Litiges et Contentieux

Dossier en instance

U15

Match n° 25559584 : Poitiers 3 Cités (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (2) en Départemental 1 du 21/01/23 remis le 08/04/23

Courriel de réclamation (09/04/23 à 21h40) du club de Poitiers 3 cités.

La Commission prend note de la décision de la commission Sportive Litiges et Contentieux et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match

Dossier classé.

U13

Match n° 25559938 : Poitiers Stade (2) – Châtelleraut SO (2) en Départemental 1 du 21/01/23 remis le 08/04/23

Courriel de confirmation de réserve (08/04/23 à 18h24) du club de Châtelleraut SO.

La Commission enregistre la décision de la commission Sportive Litiges et Contentieux qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe du Stade Poitevin FC (2) pour en donner le gain à l'équipe Châtelleraut SO (2) avec 3 buts à 0.

Dossier classé.

U7-U9

RAPPEL : La licence dûment validée est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son président.

S'agissant de journées officielles, les plateaux 1 (04/03/23) et 2 (11/03/23) non joués en raison des intempéries devront être refixés :

- Prioritairement au samedi 13 mai
- Ou au samedi 22 avril

Pour un meilleur suivi, les responsables de secteur doivent communiquer ces informations au District.

Rencontres du 11/03/23 :

Information en attente de réception des secteurs 1,2,3,4,7 et 8

TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 13€

Match n°25559581 : Gj Montasèvres (1) – Poitiers ASAC (1) en Départemental 1 du 08/04/23

LICENCES MANQUANTES

Rencontres du 01/04/23 :

U7-U9 – Secteur 7 : Un joueur non licencié. Amende de 7€ au club de Château Larcher

U7-U9 – Secteur 8 : Un joueur non licencié. Amende de 7€ au GJ VVM Chauvigny

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT